Yacht Club de Port Fréjus – L'Automnale
Dimanche 22 novembre 2026

FICHE DE COURSE TYPE RIR

1. REGLES APPLICABLES
L'épreuve est régie par :
- Les Règles d'Introduction à la Régate.
- Le présent avis de course.
- La fiche course, et ses annexes.
- Les règles de l'OSIRIS.

2. TABLEAU OFFICIEL
Tous les documents de course seront exclusivement sur le site du YCPF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS
3.1. Les communications se feront via **mail**, **VHF** et **WhatsApp**.



3.2. [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3. Le canal **VHF sera le canal 06**.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE
Sans objet.

5. PROGRAMME DES COURSES
Briefing et Premier signal d'avertissement.
- **10h45 Briefing par VHF 06**
- **11h00 Premier signal d'avertissement**
- **16h30 Résultats et Convivialité au Carré du Marin (Capitainerie)**

Les bateaux manquants à finir avant 16h00 seront classés DNF.

6. PAVILLONS DE CLASSE et de Groupes de classement
La régate est ouverte aux bateaux des classes OSIRIS telles que définies dans le règlement FFV 2026.
- OS1 HN B, C, D, et Net < 20 ➔ Flamme Jaune
- OS2 HN B, C, D, et Net >= 20 ➔ Flamme Mauve
- OS3 HN R toutes classes + L ➔ Flamme Verte

YACHT CLUB DE PORT FREJUS
Capitainerie Port-Fréjus -83600 Fréjus
Tél : 06 82 73 02 57 - e-mail : yachtclubportfrejus@gmail.com - site : www.ycfrejus.fr

5 bateaux minimum par catégorie sont nécessaires. Le président du comité de course se réserve la possibilité d'effectuer des regroupements afin d'effectuer le classement.

7. LES PARCOURS

7.1. Zone potentielle de course : Principalement la baie de Fréjus telle qu'elle est dénommée sur les cartes marines, celle-ci étant définie comme pouvant aller de la bouée la Chrétienne à la pointe des Issambres.

7.2. Des informations sur les parcours construits et côtiers sont exposés dans l'annexe de celui-ci intitulé ''Parcours''.

7.3. Plusieurs compétitions se déroulant simultanément en baie de Fréjus, la zone de course occupée par l'autre compétition sera une zone interdite pour notre compétition. En sortie de port, il est recommandé d'éviter cette zone.

7.4. Les parcours peuvent être des parcours construits ou des parcours côtiers. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire le cap et la longueur approximative du premier.

7.5. S'il s'agit d'un parcours côtier, au plus tard au signal d'avertissement, le comité enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord.

7.6. Le parcours peut être réduit à toutes les marques.

8. Pointage officiel à une marque.

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (Ceci modifie la RCV32).

8.1. Les zones qui sont des obstacles sont précisées en annexe. (Carte des dangers).

9. MARQUES

Les marques sont définies en annexe.

10. LE DEPART

10.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité à l'extrémité tribord et une marque de parcours orange « port de Fréjus » à l'extrémité bâbord de celle-ci.

10.2. Les bateaux en attente, dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

10.3. Si une quelconque partie de la coque d'un voilier est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le bateau sera rappelé par l'envoi du pavillon X accompagné d'un signal sonore. Le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF défini plus haut. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à réparation.

10.4. Pour prévenir qu'une séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes minimum avant l'envoi du signal d'avertissement de la première série.

Procédure de départ

Procédure de Départ	**Avertissement** : **H- 5 mn** envoi du pavillon de les IC + 1 signal sonore — Série Ou club — stipulé dans
	Signal préparatoire : **H - 4 mm** envoi du pavillon **P** ou **I** ou **Z** ou **noir** + 1 signal sonore
	La minute : **H - 1 mm** affalage **P** ou **I** ou **Z** ou **noir** + 1 signal sonore long
	Départ : **H** affalage du pavillon de série ou de club + 1 signal sonore

10.5. Le bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie les RCV A5.1 et A5.2.

10.6. La ligne de départ sera fermée 5 minutes après le départ de la dernière série d'une séquence de course.

Rappel individuel et général

Rappel individuel	Si un ou plusieurs bateaux identifiables volent le départ : Envoi du pavillon **X** + **1** signal sonore ***obligatoire***
Rappel général	Si plusieurs bateaux non identifiables volent le départ : Envoi du **1er substitut** + **2** signaux sonores

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le pavillon bleu sur le bateau comité et une bouée orange.

Arrivée

BLEU	Ce bateau est en position sur la ligne d'arrivée. Couper la ligne dans le sens de la route depuis la dernière marque.

Les organisateurs se réservent la possibilité de proposer une ligne de départ et une ligne d'arrivée distinctes.

Si le comité de course était absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité par VHF.

12. SYSTEME de PENALITES

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE.

Le temps limite pour finir après le 1er pour la classe Osiris sera de **30 minutes** pour les parcours banane et de **50 minutes** pour les parcours côtiers.

14. DEMANDE D'INSTRUCTION

Heure limite des demandes d'instruction : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent** ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
Soit en déposant le formulaire de réclamation au PC course, soit par mail à yachtclubportfrejus@gmail.com .
Les formulaires seront disponibles au PC course.
Des avis seront affichés au PC course au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.

15. CLASSEMENT

15.1. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course.

15.2. Toutes les courses sont à coefficient 1. Une seule course courue suffira pour valider le classement final.

i) Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV.

ii) Les temps compensés seront calculés en temps sur temps à minima.

15.3. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de l'annexe A des RCV.

15.4. Des prix seront attribués selon le classement de chaque série. Les organisateurs se réservent la possibilité de distribuer en sus des prix par tirage au sort.

16. REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou par téléphone.
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter un spinnaker. Lorsque le pavillon Y est envoyé avec un signal sonore avant ou en même temps que le signal d'avertissement, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les concurrents.
Le canal de course est le 06
Le numéro de téléphone du comité de course est le **06.78.03.33.85 (Fabrice)**.
Adresse mail du club : yachtclubportfrejus@gmail.com

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.
Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

18. DETRITUS

Les détritus ne doivent en aucun cas être rejetés à la mer.

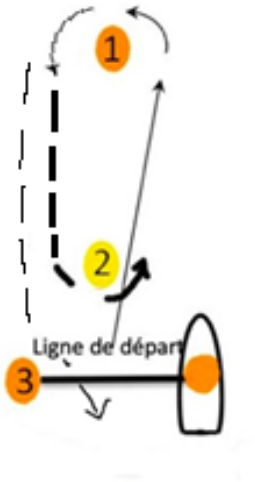
19. COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Ceci vaut pour les communications téléphoniques.

ARBITRES DESIGNES
Président du comité de course : Alain CARRIE
Président du jury : Philippe Walter assisté de Jean-Luc POREAUX

Schéma d'un parcours construit tel qu'envisagé.

Parcours « banane »



OU parcours côtier

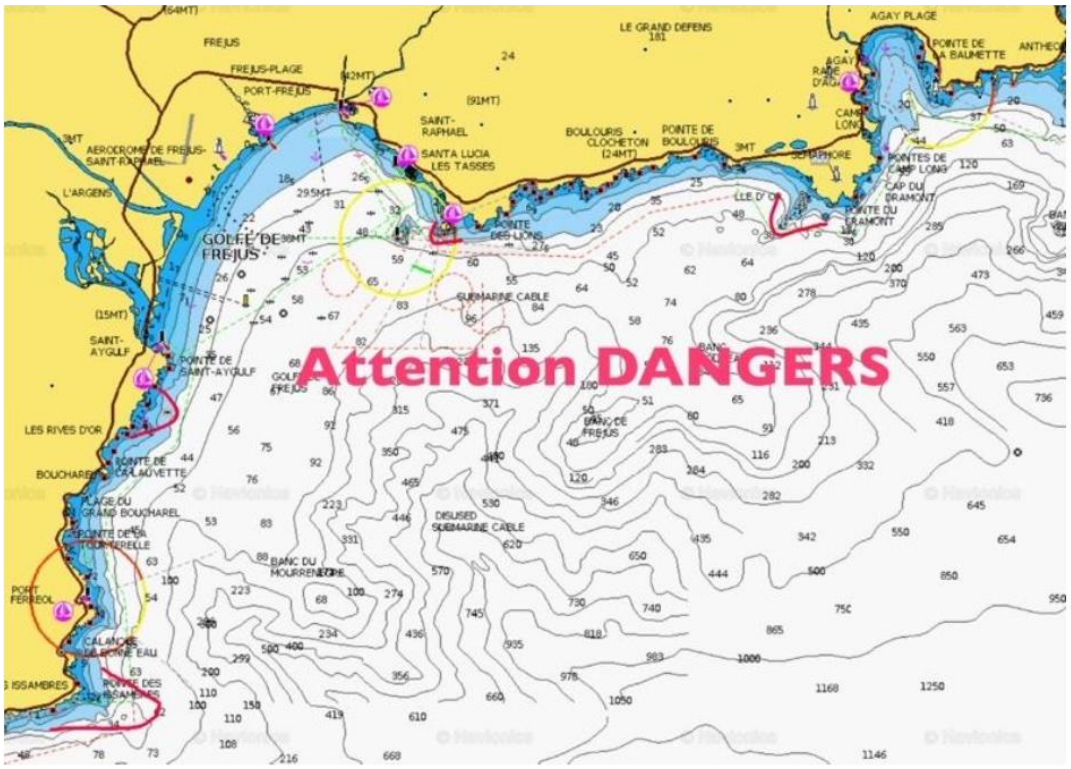
BOUEES de PARCOURS

Bouées parcours côtier (hors départ et arrivée) : bouées orange et blanche « port de Fréjus »

Bouées parcours banane : bouées 1, 2 = bouées orange et blanche « port de Fréjus »
Bouée 3 : Bouée crayon jaune

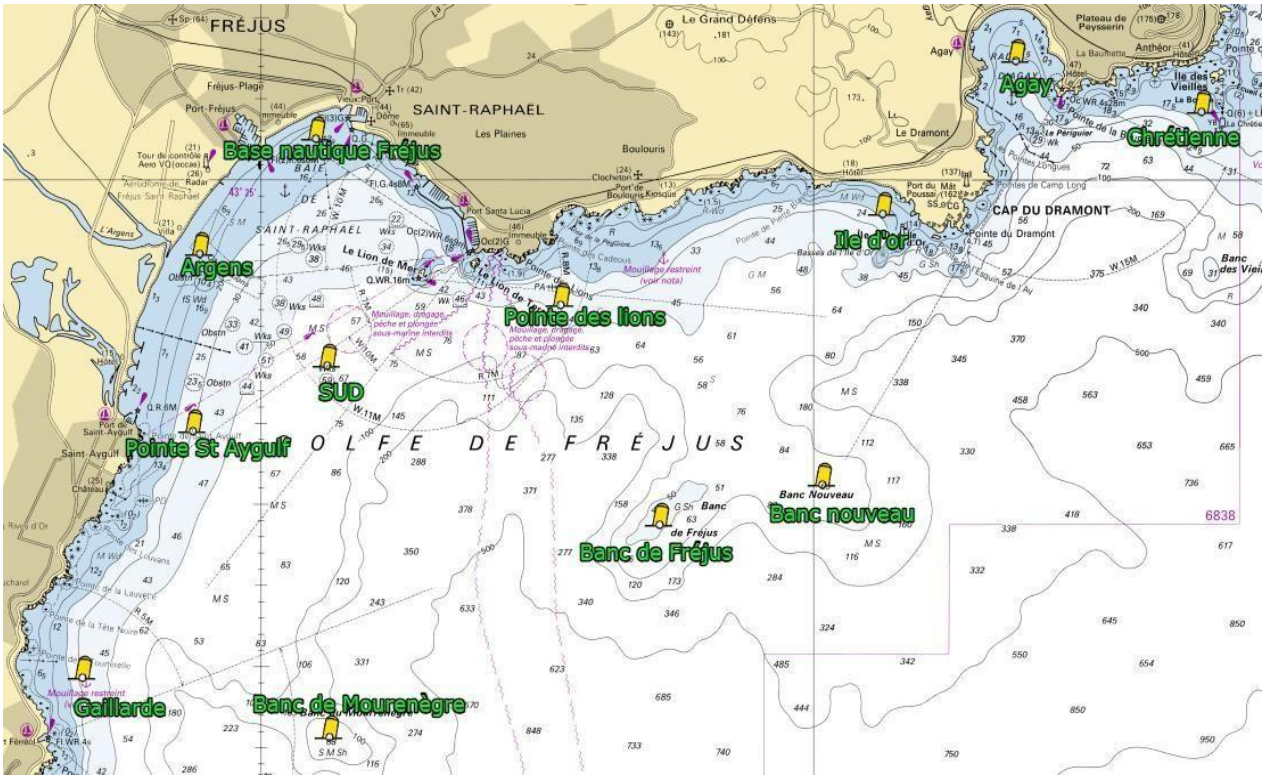
Les parcours côtiers vous seront proposés par VHF.

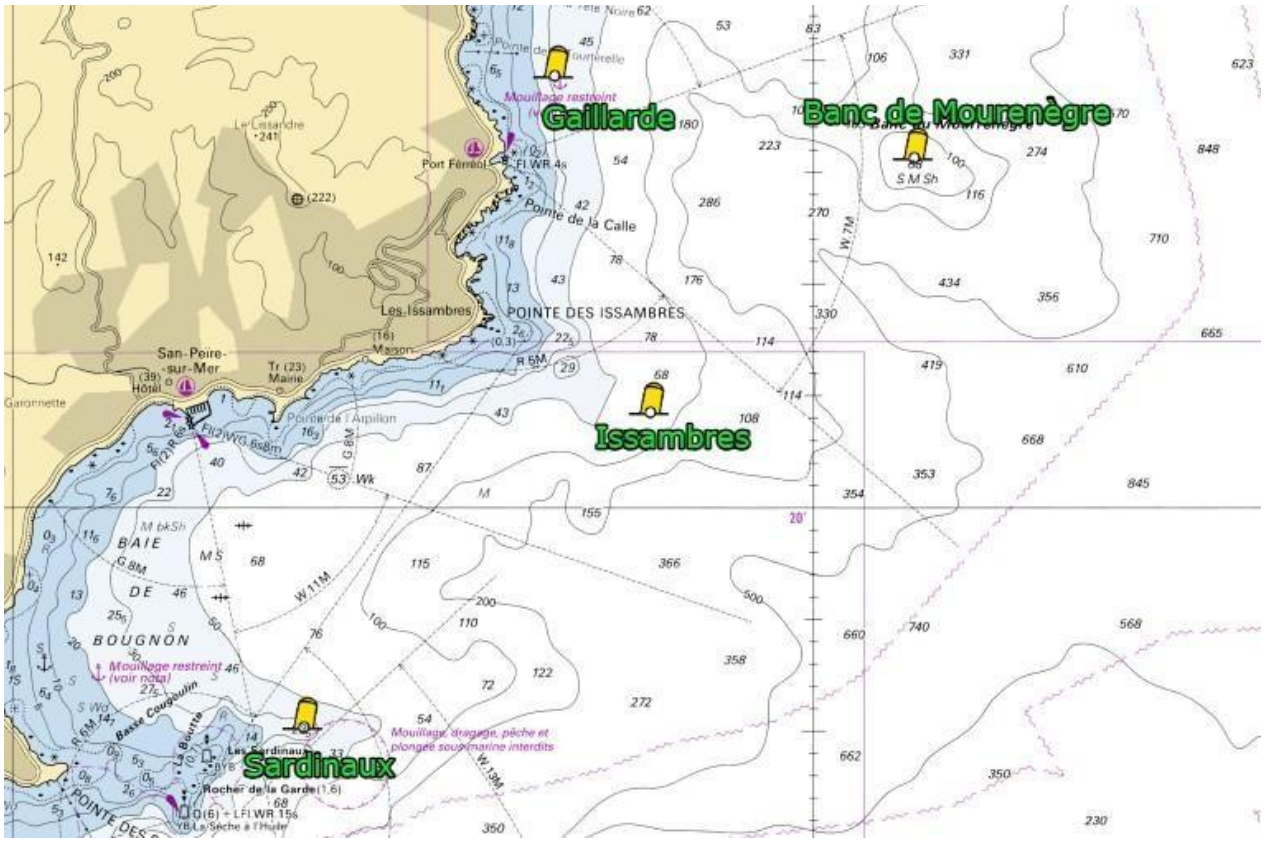
Cartographies de dangers (non exhaustif)



Liste des marques des parcours côtiers

		Système WGS84 (degrés minutes)
D	Marque de Départ	x
1	Base Nautique de Fréjus	43° 25.26' N, 6° 45.50' E
2	Argens	43° 24.55' N, 6° 44.45' E
3	Pointe de Saint Aygulf	43° 23.46' N, 6° 44.38' E
4	Gaillarde	43° 21.93' N, 6° 43.38' E
5	Pointe des Issambres	43° 20.41' N, 6° 43.98' E
6	Pointe des Sardinaux	43° 19.00' N, 6° 41.80' E
7	Banc de Mourenègre	43° 21.57' N, 6° 45.61' E
8	Banc de Fréjus	43° 22.85' N, 6° 48.60' E
9	Banc nouveau	43° 23.13' N, 6° 50.06' E
10	Chrétienne	43° 25.42' N, 6° 53.50' E
11	Agay	43° 25.72' N, 6° 51.83' E
12	Ile d'or	43° 24.79' N, 6° 50.61' E
13	Pointe des lions	43° 24.23' N, 6° 47.71' E
14	Lion de mer	Rocher du lion de mer
15	SUD	43° 23.85' N, 6° 45.59' E
16	Libre : définie au briefing	
17	Libre : définie au briefing, …	


FRÉJUS
SAINT-RAPHAËL
Base nautique Fréjus
Argens
SUD
Pointe St Aygulf
Pointe des lions
Agay
Chrétienne
Ile d'or
CAP DU DRAMONT
Banc nouveau
Banc de Fréjus
Gaillarde
Banc de Mourenègre
G O L F E D E F R É J U S


Gaillarde
Banc de Mourenègre
Issambres
Sardinaux
POINTE DES ISSAMBRES
Les Issambres
San-Peire-sur-Mer
BAIE DE BOUGNON